



IV. REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS > Qualité environnementale - qualité paysagère

Reconstruire le rapport à l'eau

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

L'eau est souvent à l'origine du groupement humain, et, de fait, de la naissance de la cité. Voie de passage et de lien, elle permet l'approvisionnement, l'irrigation, les activités artisanales puis industrielles. Mais l'eau est aussi vécue comme des risques à maîtriser, voire à supprimer. Des cours d'eau ont ainsi été canalisés, asséchés ou recouverts, privant le territoire de son ADN géographique.

L'eau dans la ville s'exprime à travers différentes réalités : eau captée des cours d'eau, eau pluviale, eau domestique ou publique, eaux résiduelles des égouts. Autant de formes qui sont traitées par des solutions techniques masquées, déconnectées de l'espace public et de ses usagers.

Les bénéfices de l'eau dans la ville sont depuis quelques années redécouverts et donnent lieu à une nouvelle approche en termes d'aménagement et de politiques publiques : il s'agit aussi de construire le projet urbain autour de l'eau, en la révélant à des échelles diverses, conduisant à une mise en valeur de la trame bleue réelle, imaginaire ou suggérée.

Objectifs généraux

1. Restaurer les continuités écologiques, renforcer la biodiversité
2. Répondre aux risques
3. Renforcer la qualité urbaine et paysagère de la ville
4. Limiter et recycler la consommation, préserver la ressource

AGIR

La présence sensible de l'eau dans la ville améliore notablement la qualité de vie. De nombreux outils législatifs, contractuels ou de programmation permettent de redéfinir le rapport à l'eau à des échelles diverses :

- **Le SDAGE et le SAGE**, outils de planification à portée régionale, de gestion de la ressource eau (bassin-versant, cours et nappes d'eau)
- **Les SCoT et les PLU(i)**, outils de planification urbaine sont l'occasion d'intégrer les cours d'eau dans une réflexion territoriale et partagée, en particulier par la mise en place d'OAP thématiques.
- **Les projets** traduisent le changement de paradigme par rapport à l'eau, affirmant une vision plus systémique rétablissant le lien au végétal, à la biodiversité, à la qualité de vie, limitent l'imperméabilisation des sols par l'aménagement d'espaces perméables et de continuités douces, réalisent des baignades, fontaines... La mise en place d'ouvrages multifonctionnels dans les espaces publics permet de réduire les coûts d'aménagement et d'entretien en conciliant fonctions hydrauliques, urbaines et environnementales. Les actions sont à envisager globalement, du cours d'eau à la récupération des eaux pluviales.

Les partenaires :

- Les services de l'État : DDTM, DREAL
- Les gestionnaires de rivières, Comités de bassin (mise en place des contrats de rivière)
- L'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- L'Agence de l'Eau

Glossaire

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

OAP : Orientations d'aménagement et de programmation

PLU /PLUI : Plan Local d'urbanisme (intercommunal)

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux

Chiffres clés

> 620 000 km de rivières en France.

> En un siècle, disparition de près de la moitié des zones humides.

> Une disparition des cours d'eau en France (déclassement de 30 % des cours d'eau dans le Tarn et Garonne).

> Entre 16 000 et 84 000 hectares sont artificialisés chaque année, renforçant les risques d'inondation.

Cadre réglementaire

Le contexte législatif est riche, à noter en particulier :

Directives Européennes sur l'eau
Lois sur l'eau de 1964 et 1992

Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (loi dite « LEMA »)

Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi dite « Grenelle 1 ») qui institue notamment la trame verte et bleue ;

Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle 2 »)

ROUEN

Reconstruire le rapport à l'eau

L'aménagement des bords de Seine s'inscrit dans un projet de reconquête de friches portuaires. En rive gauche il propose désormais un parc promenade sur 23 ha et plus de 3 km. Le projet permet une réappropriation des lieux appuyée sur le patrimoine naturel exceptionnel du fleuve et favorise la mixité des fonctions, des usages, des publics. Cette grande promenade-jardin en centre-ville participe à la renaturation des berges par la réappropriation des matériaux du site (pavés, rail de la voie ferrée), par le retour et le développement d'une biodiversité ordinaire disparue. La diminution de surfaces imperméabilisées au profit d'espaces verts a réduit le risque d'inondation.

La première section de cette promenade a été ouverte au public en 2013, en aval du Pont Guillaume le Conquérant (Presqu'île Rollet). Une seconde phase de travaux a été réalisée dès 2014 pour la partie Est (prairie St Sever), et en 2016-2017 pour la réalisation de la partie plus centrale des quais bas rive gauche ainsi que l'entrée de la presqu'île. Deux bâtiments emblématiques ont été réalisés, le H 108 siège de la Métropole (2017) et le H 107, bâtiment dédié à des activités tertiaires, de services (cuisine, restauration) et culturelles (salle d'exposition) (2018). Les travaux du bassin aux bois situés à l'arrière de la Presqu'île Rollet ont été ouverts au public au printemps 2019.

Le parti pris d'aménagement donne à penser à l'usager qu'il part du centre-ville et s'ouvre à un usage plus naturel tout en restant au cœur de la Métropole. L'ensemble de la promenade met en valeur le paysage urbain ainsi que le grand paysage.

Le parc glisse le long des quais, en suivant la courbe de la Seine : rivières, les quais urbanisés conduisent les personnes au plus près du fleuve grâce à un système d'emmarchements et de berges végétalisées. Avec les pêcheurs, ils retrouvent le fleuve. La presqu'île Rollet, anciennement plateforme portuaire et industrielle, est transformée en parc urbain sur fond de silos crénelés et de coteaux, dans un mandre de la Seine.

La présence ponctuelle de clairières végétales autour de la promenade permet la dépollution des terres et la régénération d'un milieu forestier favorable au développement de la faune.

La butte forestière est fermée au public afin de permettre le développement de 140 000 jeunes plans plantés en 2013.

La plupart des matériaux ont par ailleurs été recyclés sur place : pavés sciés pour le nouveau revêtement des quais, grandes dalles de béton récupérées pour venir constituer des sols plantés et de nombreux rails ont été maintenus.

1. Aménager les bords de Seine par un projet de promenade urbaine avec une forte composante paysagère et environnementale.
2. Reconnecter et recréer du lien entre la Rive Droite, centre-ville historique de Rouen et la Rive Gauche dont la requalification de son image est nécessaire.
3. Participer à la renaturation des berges par le développement d'une biodiversité ordinaire et la plantation de végétaux



1. Promenade du Bord à quais
2. Esplanade des mariniers 2017

> Montage et conduite du projet :

- En régie pour les quais bas rive gauche (Direction Aménagement et Grands Projets).
- En mandat d'aménagement confié à Rouen Normandie Aménagement pour les bords de Seine et la presqu'île Rollet.
- La Direction Aménagement et Grands Projets a assuré le pilotage et le suivi du projet.

Initié en 2010 par la ville, le projet a été transféré en 2015 à la Métropole, au sein d'un service commun d'urbanisme et d'aménagement. La continuité et la collaboration entre les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre traduite à travers les métiers mobiliers urbains, signalétique, des emplois des matériaux (pavés, bollards, rails...) ont assuré des aménagements cohérents. Sa fréquentation en constante évolution témoigne de sa réussite.

EN BREF

MAÎTRES D'OUVRAGE

La Ville de Rouen, en lien avec le centre-ville Rive Gauche et la Métropole Rouen Normandie dans la perspective de l'aménagement de l'écoquartier Rouen Flaubert.

PARTENAIRES

Maîtrise d'œuvre : In Situ Urbanisme et Paysage, Jacqueline Osty et Associées
Aménageur (environ la moitié) : Rouen Normandie Aménagement
Financeurs : Métropole Rouen Normandie, Ville de Rouen, Région Normandie, Département de Seine-Maritime, État-Écologie, FEDER.

COÛT D'INVESTISSEMENT

Montant total de 34 M€ HT

DURÉE DU PROJET

10 ans

ÉTAT D'AVANCEMENT

Ouverture de la section du bassin au Bois en juin 2019.

LES PLUS

La mise en valeur des bords de Seine et du grand paysage qui offre une opportunité de recréer du lien entre le fleuve, la ville et l'espace portuaire.

LES MOINS

Grande opération nécessitant un phasage dans le temps des sections à aménager tout en assurant la cohérence globale du projet.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.metropole-rouen-normandie.fr/rouen-flaubert
www.osty.fr / www.in-situ.fr

CONTACTS

Bertrand Masson, directeur • Noémie Hinfray, responsable de projets
Aménagement et Grands Projets - Métropole Rouen Normandie, service commun Ville de Rouen.

bertrand.masson@metropole-rouen-normandie.fr
noemie.hinfray@metropole-rouen-normandie.fr

PUBLICATION JUIN 2021

Auteurs :

Recto : Anne Catherine Gamerdinger, architecte-paysagiste.

Verso : Métropole Rouen Normandie - Direction de l'aménagement & Direction de la culture.

Crédit photos : Métropole de Rouen Normandie.

